



## **NOTE DE SYNTHESE - BUDGET PRIMITIF 2022**

### **Introduction**

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, unité, universalité, spécialité, sincérité et équilibre.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

Le budget se divise en une section de fonctionnement et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

### **Contexte**

Ce budget a été construit par la Commission des Finances, dans un contexte économique et politique tendu. La commission a bénéficié du support du Conseiller aux Décideurs Locaux.

Après deux longues années de pandémie, la guerre en Ukraine a une nouvelle fois assombri l'horizon économique.

La crise sanitaire semble se terminer mais elle impacte encore le budget 2022 par des manques à gagner sur certaines recettes et des hausses de prix sur les matières premières et des matériaux.

Le conflit qui démarre en Ukraine ajoute un niveau d'incertitude qui n'est pas favorable sur le plan économique tant au niveau national qu'international. Il conduit notamment à de nouvelles hausses de prix (énergie, carburants...) qui vont là encore impacter le budget communal. Il conduit aussi à une hausse des taux d'intérêts qui pénalise l'emprunt et le financement des projets.

L'année 2022 devrait voir se concrétiser un projet engagé de longue date, à savoir la restructuration du pôle sportif et festif. Ce projet représente un gros investissement pour la Commune et a été un élément marquant de la construction du budget, nécessitant des arbitrages entre divers projets.

## Présentation budget principal

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 400 686,74 €.

#### DEPENSES

Les dépenses réelles sont évaluées à 889 802,21 €

Les prévisions de dépenses réelles sont en baisse de 2,41 % par rapport au budget prévisionnel 2021.

<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>266 455,00</b>	<b>292 490,00</b>
60 - Achats et variation des stocks	101 500,00	122 600,00
61 - Services extérieurs	136 500,00	133 550,00
62 - Autres services extérieurs	18 655,00	28 340,00
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	9 800,00	8 000,00
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>400 680,00</b>	<b>420 000,00</b>
62 - Autres services extérieurs	4 100,00	0,00
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	4 680,00	5 530,00
64 - Charges de personnel	391 900,00	414 470,00
<b>014 - Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00</b>
65 - Autres charges de gestion courante	196 250,00	123 450,00
66 - Charges financières	10 500,00	6 474,13
67 - Charges exceptionnelles	3 000,00	2 000,00
022 - Dépenses imprévues	34 850,47	45 288,08
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>911 735,47</b>	<b>889 802,21</b>
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
023 - Virement à la sect. d'investissement	290 000,00	474 000,00
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	36 825,56	36 825,53
68 - Dotation aux provisions	71,25	59,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>326 896,81</b>	<b>510 884,53</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 238 632,28</b>	<b>1 400 686,74</b>

**Le chapitre 011** "charges à caractère général" comprend les charges afférentes à l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les différents achats de petit matériel et d'entretien courant. Il représente 20,88 % des dépenses globales de fonctionnement et est en hausse de 9,77 % par rapport au budget prévisionnel 2021.

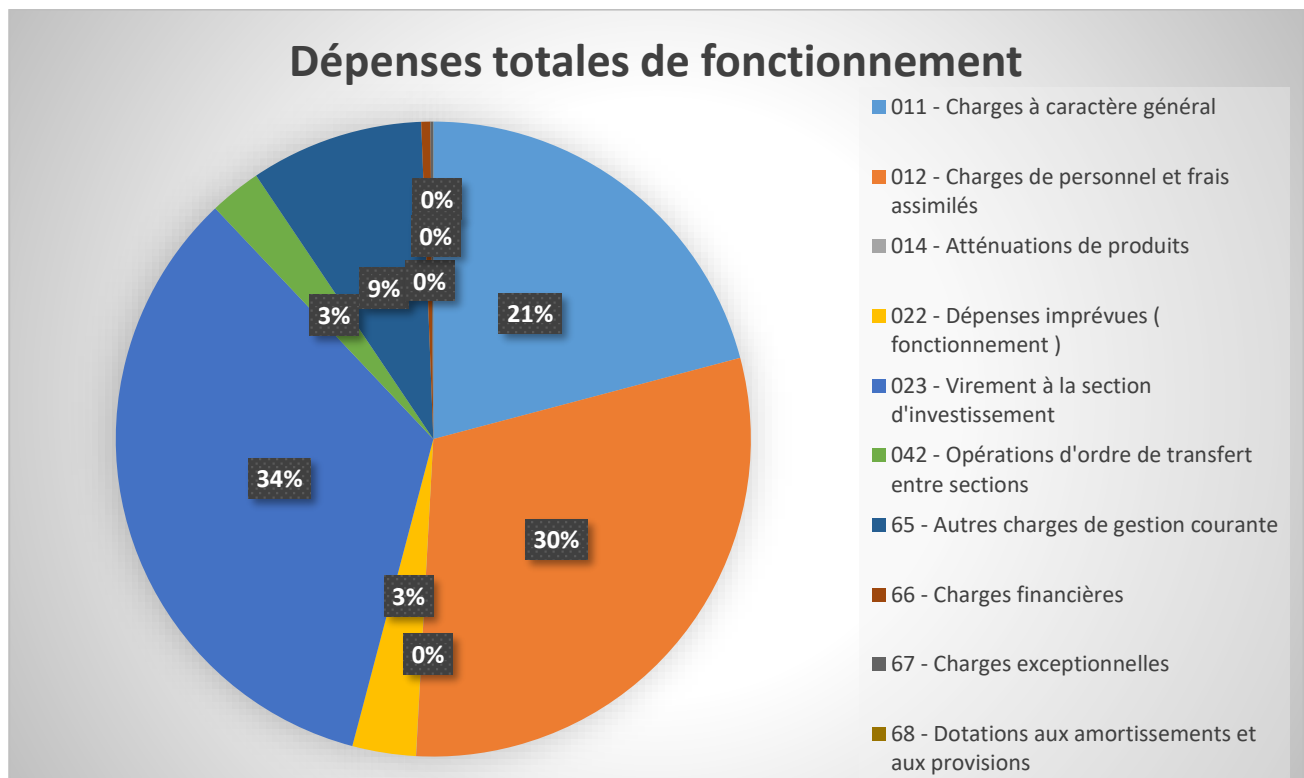
**Le chapitre 012** « charges de personnel et frais assimilés » représente 29,98 % des dépenses globales de fonctionnement et sont en hausse de 4,82 % par rapport au budget prévisionnel 2021. Cette augmentation est liée aux mouvements de personnel ainsi qu'à l'effectif à adapter pour faire face aux mesures sanitaires mises en place dans le cadre de la pandémie de la COVID19 et pour la mise en place d'un double service à la cantine.

**Le chapitre 014 « atténuations de produits »** concerne le dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants accordé par l'Etat au titre des contributions directes.

**Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante »** concerne notamment les contributions obligatoires dans le cadre des activités périscolaires, les indemnités et cotisations des élus, les subventions attribuées aux associations. Cette année, ce chapitre est en baisse par rapport au BP 2021 car il n'y a pas besoin de procéder à un transfert vers le budget annexe des locaux commerciaux qui est voté en suréquilibre.

**Le chapitre 66 « charges financières »** concerne le remboursement des intérêts des emprunts (trois emprunts en cours).

**Le chapitre 67 « charges exceptionnelles »** concerne principalement les aides accordées aux familles (repas des enfants pendant les vacances scolaires) et les aides accordées par le CCAS.



## RECETTES

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 957 333,00 €.

Les prévisions de recette réelles sont en hausse de 1,00 % par rapport au budget prévisionnel 2021.

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
<b>70 - Produits des services, domaine et ventes diverses</b>	<b>9 600,00</b>	<b>7 479,00</b>
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>673 300,00</b>	<b>682 200,00</b>
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>218 600,00</b>	<b>211 488,00</b>
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>30 000,00</b>	<b>37 166,00</b>
<b>76 - Produits financiers</b>	-	-
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>900,00</b>	<b>4 000,00</b>
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>15 500,00</b>	<b>15 000,00</b>
<b>Total recettes réelles</b>	<b>947 900,00</b>	<b>957 333,00</b>
<b>RECETTE D'ORDRE</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
<b>002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>290 732,28</b>	<b>443 353,74</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>290 732,28</b>	<b>443 353,74</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 238 632,28</b>	<b>1 400 686,74</b>

**Le chapitre 70** « produits de services, domaine et ventes diverses » correspond aux concessions du cimetière, aux redevances d'occupation du domaine public (antenne SFR, SIEA), aux taxes d'ordures ménagères des locataires, à la mise à disposition du personnel communal suite au transfert de la compétence l'assainissement à la Communauté d'Agglomération. Ce chapitre est en baisse par rapport au BP 2021 car les locations de salles étant dorénavant imputées sur le chapitre 75 à la demande de la Trésorerie.

**Le chapitre 73** « impôts et taxes » : le budget 2022 a été construit avec une légère augmentation des taux.

**Le chapitre 74** « Dotations, subventions et participations » correspond aux dotations versées par l'Etat ainsi qu'au fonds de compensation de la TVA et à la compensation au titre des exonérations de la taxe foncière dont une partie allouée sur les locaux industriels calculée suite au transfert de la part départementale du foncier bâti.

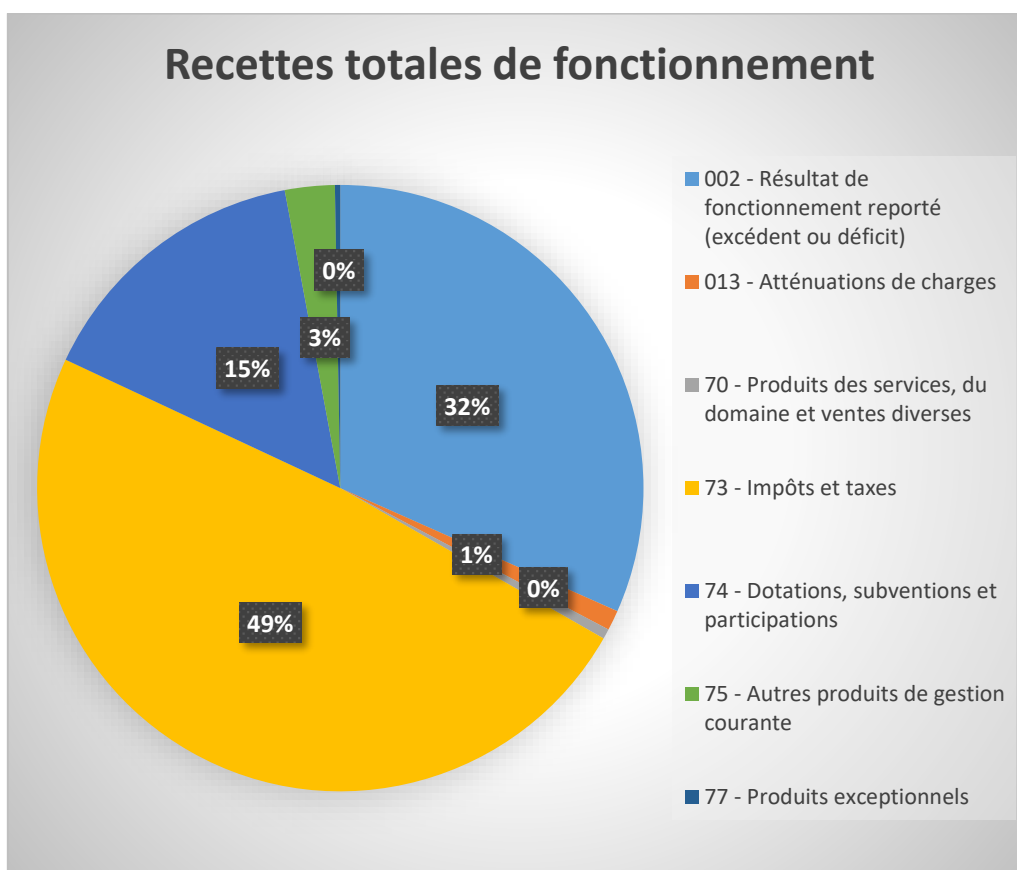
A noter que le montant de la Dotation forfaitaire est passé à zéro depuis 2021 et que la participation de la Caisse d'Allocation Familiale, dans le cadre de la convention territoriale globale, n'est désormais plus versée à la Commune mais directement à l'association ALFA3A.

**Le chapitre 75** « Autres produits de gestion courante » concerne les revenus des immeubles liés aux locations des appartements communaux, ainsi qu'aux locations de salles communales.

**Le chapitre 77** « produits exceptionnels » intègre les crédits inscrits pour les dons reçus et des avoirs attendus sur des factures 2021.

**Le chapitre 013** « atténuations de charges » correspond aux remboursements opérés par la mutuelle suite aux arrêts de maladie des agents.

## Recettes totales de fonctionnement



## SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 400 646,03 €.

### DEPENSES

DEPENSES	BP 2021	BP 2022
16 Emprunts et dettes assimilés	76 500,00	75 855,16
10 Dotation, fond divers et réserves	-	3 000,00
20 Immobilisations incorporelles	51 300,00	44 200,00
21 Immobilisations corporelles	533 100,00	340 637,00
23 Immobilisations en cours	470 000,00	760 000,00
001 Déficit d'investissement reporté	173 973,86	124 819,37
020 Dépenses imprévues	36 116,05	52 064,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	70,50
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 340 989,91</b>	<b>1 400 646,03</b>

**Le chapitre 16** comprend le remboursement en capital des emprunts. Le prêt souscrit pour l'école maternelle arrive à échéance en août 2022.

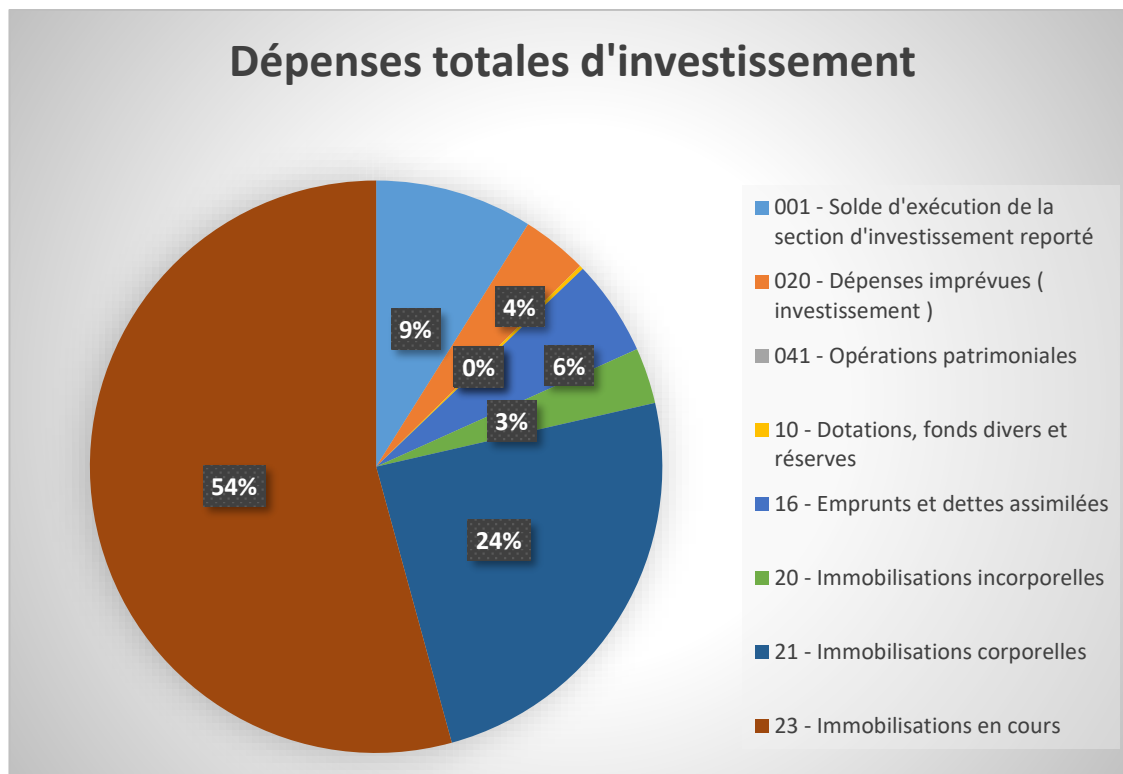
**Au chapitre 20**, les principales dépenses concernent la révision du PLU ainsi que des frais d'études.

**Au chapitre 21**, les principales dépenses programmées en 2022 sont les suivantes :

- L'acquisition d'un terrain,
- La rétrocession de voiries de lotissements,
- La numérisation du cimetière,

- Des plantations d'arbres et arbustes,
- La réhabilitation d'un appartement dans le bâtiment de la Cure,
- Des travaux et installations de voirie,
- La sécurisation du réseau numérique de l'école,
- L'acquisition de divers matériels, outillages et mobiliers,
- Divers travaux d'aménagement.

**Au chapitre 23**, sont inscrits les travaux de restauration du pôle sportif et festif.



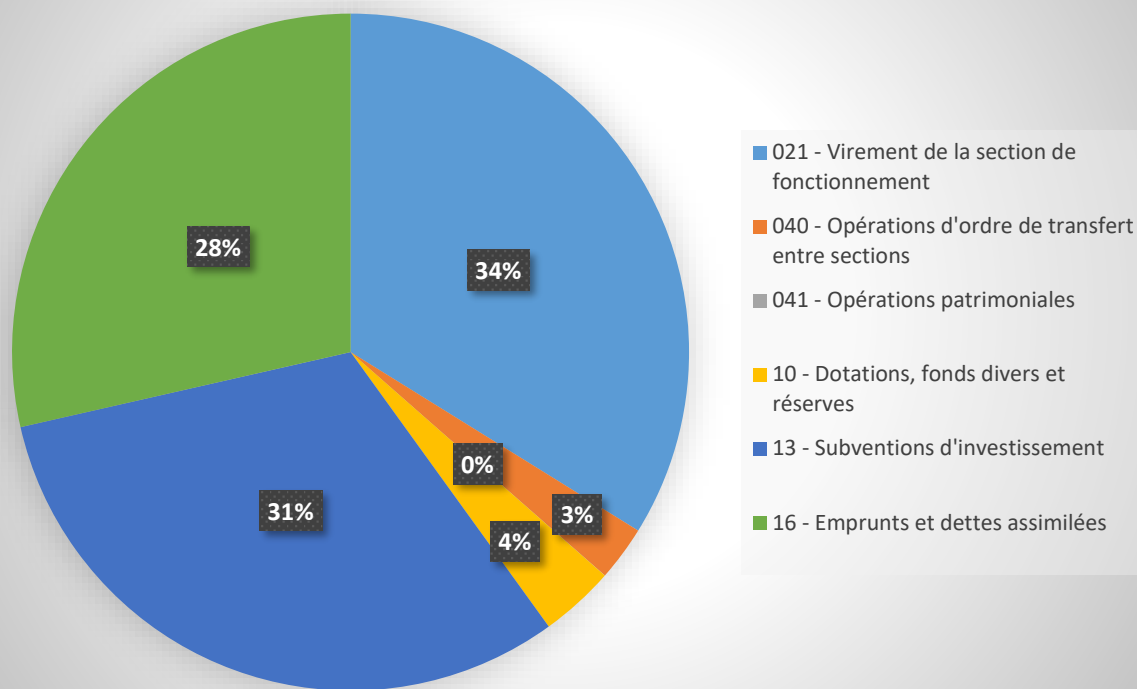
## RECETTES

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à 1 400 646,03 € comprenant :

- l'inscription d'un emprunt prévu à hauteur de 400 000,00 €
- les différentes subventions attendues au regard des investissements prévus (notamment pour la salle sportive),
- le FCTVA
- des encaissements de la taxe d'aménagement sur les permis de construire.

RECETTES	BP 2021	BP 2022
10 Dotations, fonds divers et réserves	238 873,46	50 000,00
13 Subventions d'investissement reçues	357 459,00	439 750,00
16 Emprunts et dettes assimilés	360 000,00	400 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement	290 000,00	474 000,00
040 Opérations d'ordre AMORTISSEMENTS	36 825,56	36 825,53
041 Opérations patrimoniales	0,00	70,50
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 340 989,91</b>	<b>1 400 646,03</b>

## Recettes totales d'investissement



## ETAT DE LA DETTE

Commune de SERVAS (Ain)												
LISTE DES EMPRUNTS EN COURS												
N° emprunt	Objet	Date de délibération	Montant	Durée	Taux	Type d'index	Date de début	Date de fin	Périodicité de remboursement	2022		
										Amortissement	Intérêt	Annuité
07077426	Construction école maternelle	13/04/2006	400 000,00 €	15 ans	3,60%	Taux fixe	29/11/2007	29/08/2022	Trimestrielle	24 545,78	270,37	24 816,15
08883957	Achat bâtiment 5 chemin de Longchamp	06/05/2021	278 300,09 €	8,25 ans	1,80%	Taux fixe	17/11/2021	17/11/2029	Trimestrielle	33 733,36	4 629,90	38 363,26
08884129	Acquisition propriété BOZONNET	06/05/2021	260 000,00 €	15 ans	0,65%	Taux fixe	07/09/2021	07/09/2035	Annuelle	16 576,02	1 573,86	18 149,88
08883960	Participation pour Bourg-Habitat trx commerces	06/05/2021	389 619,91 €	8,25 ans	1,80%	Taux fixe	24/10/2021	24/10/2029	Trimestrielle	47 226,64	6 481,86	53 708,50

## Présentation budget Locaux commerciaux

La vente d'un local commercial étant prévu sur l'exercice 2022, le vote du budget annexe « Locaux commerciaux » est proposé en suréquilibre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 13 008,86 €. Il n'est pas proposé de virement à la section d'investissement.

Les dépenses réelles correspondent principalement au remboursement des intérêts de l'emprunt en cours, à l'entretien et réparations des bâtiments, à des frais d'étude, aux assurances et à la taxe foncière.

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>17 245,64</b>	<b>13 008,86</b>
<b>011 – Charges à caractère général</b>	<b>2 000,00</b>	<b>5 777,00</b>
<b>66 - Charges financières</b>	<b>12 000,00</b>	<b>6 481,86</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>2 050,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022 - Dépenses imprévues</b>	<b>1 195,64</b>	<b>750,00</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>49 100,00</b>	<b>0,00</b>
<b>023 - Virement à la sect. d'investissement</b>	<b>49 100,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>66 345,64</b>	<b>13 008,86</b>

#### RECETTES

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 27 042,83 € correspondent aux revenus des immeubles pour 16 000,00 € ainsi qu'à l'excédent de fonctionnement reporté d'un montant de 11 042,83 €. En raison de la vente prévue d'une cellule commerciale, le montant des loyers est en baisse par rapport aux propositions du BP 2021.

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>61 000,00</b>	<b>16 000,00</b>
752 - Revenus des immeubles	23 000,00	16 000,00
7552 - Prise en charge du déficit du budget annexe	38 000,00	0,00
7588 - Autres produits divers de gestion courante	0,00	0,00
<b>002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>5 345,64</b>	<b>11 042,83</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>66 345,64</b>	<b>27 042,83</b>



## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 264 593,31 € et intègrent le projet d'acquisition d'une propriété au centre bourg pour 160 000 €.

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
001 - Déficit d'investissement reporté	45 966,68	42 186,67
020 - Dépenses imprévues	2 433,32	14 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilés et dépôt et cautionnement	48 366,68	48 406,64
21 – Immobilisations corporelles	0,00	160 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>96 766,68</b>	<b>264 593,31</b>

### RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à 349 375,67 € et intègrent principalement la cession du local commercial de la boulangerie pour un montant de 306 667,00 € ainsi que l'excédent de fonctionnement capitalisé qui s'élève à 42 186,67 €

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	46 666,68	42 186,67
165 - Dépôt et cautionnement	1 000,00	522,00
024 – Produits des cessions d'immobilisation	0,00	306 667,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	49 100,00	0,00
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>96 766,68</b>	<b>349 375,67</b>